

Cette déclaration a été mise à jour le **30.06.2023**

Monsieur/Madame,

Dans le cadre de notre recrutement et de l'emploi de professionnels infirmiers internationaux au sein de notre entreprise, nous souhaitons par la présente fournir la déclaration écrite suivante:

1. Engagement en faveur d'une pratique de recrutement et de placement équitable et éthique: Nous nous engageons à mettre en œuvre une pratique de recrutement et de placement équitable et éthique conformément aux principes de la certification "Recrutement équitable en soins infirmiers en Allemagne". Nous accordons une importance particulière à la transparence, à l'information et à la protection des droits des professionnels infirmiers.
2. Alignement des pratiques de l'entreprise sur le Code mondial de conduite de l'OMS pour le recrutement international des professionnels de la santé: Nous nous engageons à aligner nos pratiques d'entreprise sur le Code mondial de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le recrutement international des professionnels de la santé. Cela comprend le respect des principes éthiques, la protection des droits de l'homme et la prévention de l'exploitation.
3. Conformité aux accords internationaux: Nous nous engageons à respecter les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous accordons une attention particulière aux principes généraux et aux lignes directrices opérationnelles pour un recrutement équitable de l'OIT.
4. Non-perception de frais de placement ou de commissions auprès des professionnels infirmiers: Nous nous engageons à ne pas percevoir de frais de placement ou de commissions directs ou indirects auprès des professionnels infirmiers. De plus, nous ne soutenons que les agences de recrutement et de placement qui respectent le principe du "l'employeur paie", où les coûts sont supportés par les employeurs.
5. Non-recrutement dans des contrats comportant des clauses de remboursement et de rétention non conformes à la certification "Recrutement équitable en soins infirmiers en Allemagne": Nous nous engageons à ne pas recruter dans des contrats comportant des clauses de remboursement et de rétention non conformes aux normes de la certification "Recrutement équitable en soins infirmiers en Allemagne". Nous nous efforçons de garantir que toutes les conditions contractuelles sont équitables, transparentes et respectent les droits des professionnels infirmiers.

Par cette déclaration écrite, nous réaffirmons notre engagement envers une pratique de recrutement et de placement équitable et éthique concernant les professionnels infirmiers internationaux. Nous nous efforçons de protéger les droits des professionnels infirmiers et de veiller à ce qu'ils travaillent dans des conditions justes au sein de notre entreprise.

Cordialement,

Medical Workforce Cherif GmbH

Fathi Cherif (président-directeur général)

Medical Workforce Cherif GmbH
Personalvermittlung
Altmarkt 10 B/D 01067 Dresden
E: info@medicalworkforce.de
T: +4935131460890